

2 B & G QUALITÉ, organisme accrédité¹ de portée nationale pour le classement des hébergements touristiques propose aux offices de tourisme :

CHAMBRES D'HÔTES

- Définitions
- Le statut du loueur
- Les obligations du loueur
- Fiscalité, imposition, taxes



Durée : 2 heures environ + temps d'échange.

Présentation Powerpoint commentée. Programme détaillé au verso.

La présentation prend en compte les modalités de la loi de finance 2016 concernant les nouvelles dispositions applicables.

Intervenant : François BORIE, directeur de 2 B & G QUALITÉ.

Contact : 06 60 30 54 39
contact@2bgqualite.fr

La présentation peut être organisée sous deux formes :

- Formation en interne pour les membres des offices de tourisme, ½ journée, comptabilisable au titre de la formation professionnelle² ;
- Séance organisée à destination des loueurs adhérents en journée ou en soirée, réservation de salle et invitation des exploitants à la charge de l'office.

Tarifs et modalités : nous consulter

¹ 2 B & G Qualité est un organisme évaluateur de la conformité accrédité par le COFRAC pour le classement des hébergements touristiques marchands. Accréditation n° 3-1146, portée disponible sur www.cofrac.fr.

² 2 B & G Qualité est un organisme de formation enregistré sous le n° 23 27 01914 27 auprès de la Préfecture de Haute Normandie.

PLAN DE LA PRÉSENTATION

1. Définitions juridiques
 - a. Chambres d'hôtes
 - b. Particularités dans la prestation
 - c. Tables d'hôtes
2. Labellisation, qualification, déclaration
 - a. Procédures
 - b. Déclaration en mairie
3. Qualifications juridiques et déclaration d'activité
 - a. Commerciale
 - b. Civile
 - c. Agricole
4. Obligations fiscales
 - a. Imposition des BIC
 - i. Le régime micro-entreprises
 - ii. Le régime réel simplifié
 - iii. Le régime réel normal
 - iv. Cas des exploitants agricoles
 - b. La TVA
 - c. Fiscalité locale
 - i. La taxe d'habitation
 - ii. La taxe foncière
 - iii. La CET
 - d. Les autres impôts
 - i. La taxe de séjour
 - ii. La CAP
 - iii. La SACEM et la SPRE